LE MATIN DU SAHARA ET DU MAROC (3 juin 2013)

@ www.lematin.ma sur notre site vous trouverez d'autres informations et toutes nos rubriques pratiques : TV, jeux, météo...

Entretien avec Denis Jacquat, président de la Mission d'information de l'Assemblée nationale française sur les immigrés âgés

«Nous agissons pour faciliter l'accès des immigrés âgés aux droits sociaux»

Denis Jacquat. Ph. Karkouch

Une Mission d'information sur les immigrés âgés a été constituée par l'Assemblée nationale française le 16 janvier dernier pour examiner, entre autres, les conditions d'accès de cette frange de la population aux droits sociaux, aux soins et au logement. Dans ce sens, des députés français ont effectué, courant mai, une visite de deux jours au Maroc pour renforcer la coopération bilatérale. Éclairage de Denis Jacquat, président de cette Mission d'information.

Le Matin : quel était l'objectif de votre visite au Maroc ?

Denis Jacquat : notre présence au Maroc s'inscrivait dans le cadre des échanges engagés avec les autorités locales dans le but d'améliorer les conditions de vie des immigrés en France. À l'issue de notre tournée dans le Royaume, nous avons réalisé la nécessité de renforcer la coopération entre la France et le Maroc en ce qui concerne l'accompagnement, la prise en charge et le suivi des personnes âgées. Nous sommes conscients que les consulats jouent un rôle extrêmement important pour les immigrés âgés. D'abord parce que dans ces structures, les échanges sont plus faciles entre cette frange de la population et les cadres de l'administration, puisqu'ils parlent la même langue d'origine. Nous avons jugé qu'il était nécessaire de renforcer la coopération entre les consulats et les pouvoirs publics locaux afin d'améliorer et de renforcer la prise en charge de ces personnes vu que leur situation administrative dépend aussi bien des autorités françaises que marocaines.

Comment évaluez-vous vos échanges avec les autorités marocaines ?

J'estime que les autorités marocaines sont très ouvertes. Je pense aussi qu'il faudra impliquer davantage la société civile dans les démarches d'accompagnement de cette population, sachant que les associations sont déjà impliquées en France dans cette dynamique.

Les immigrés âgés ont souvent du mal à accéder à un logement décent. Votre regard sur cette question ?

Durant les années 60 et 70, beaucoup d'immigrés sont venus en France pour travailler, que ce soit dans les manufactures ou dans le domaine agricole. Ces gens envoyaient 95% de leurs gains à leurs familles restées dans le pays d'origine. Comme la plupart vivaient seuls, ils logeaient dans des foyers communément appelés «Adoma», où la superficie des chambres variait entre 4 et 7 mètres carrés. Ces logements, il faut le reconnaître, étaient décents à l'époque pour des gens qui étaient actifs. Mais à partir d'un certain âge, ce genre d'espace était devenu réduit pour des personnes inactives. Il était évident que ces habitations devaient être réaménagées et réadaptées pour permettre à ces travailleurs, ayant pris de l'âge, de mieux vivre dans leurs habitations dont le prix de location reste symbolique, soit 66 euros mensuels.

L'accès à l'allocation de solidarité est conditionné par la présence des immigrés âgés pendant une période de six mois sur les territoires français. Ceci cause de nombreuses contraintes à cette population. Comment pensez-vous traiter ce dossier ?

Nous nous sommes effectivement arrêtés sur la situation de certains immigrés souffrant de problèmes de santé, contraints à passer plus de six mois dans leur pays d'origine et qui, rentrés en France, ont rencontré des difficultés à percevoir leurs allocations de solidarité parce qu'ils avaient dépassé les délais. Nous estimons qu'il serait possible pour les immigrés dont la moyenne d'âge se situe entre 60 et 70 ans, de percevoir l'allocation à partir de leur pays de résidence.

Votre Mission d'information sur les immigrés âgés a démarré le 16 janvier dernier. Quels en sont les premiers résultats ?

Nous avons réalisé que la population d'immigrés concernés souffrait de problèmes de flexibilité dans ses déplacements entre le pays d'origine et la France. Nous avons également constaté que ces gens souffraient de pathologies souvent liées à l'avancement dans l'âge. De plus, ces personnes prétendent à un logement social qui n'est pas toujours facile à obtenir et doivent s'habituer à cohabiter avec leurs épouses qui, à leur arrivée en France, se sentent déracinées, d'où des perturbations. Ce schéma, assez fréquent, nous incite à restructurer sérieusement l'aide destinée à ces personnes tout en respectant leur volonté de rester dans leur pays d'origine ou en France.

Parmi les doléances de cette population, figure l'obtention

qui n'est pas toujours facile à obtenir et doivent s'habituer à cohabiter avec leurs épouses qui, à leur arrivée en France, se sentent déracinées, d'où des perturbations. Ce schéma, assez fréquent, nous incite à restructurer sérieusement l'aide destinée à ces personnes tout en respectant leur volonté de rester dans leur pays d'origine ou en France.

Parmi les doléances de cette population, figure l'obtention automatique de la nationalité française. Pensez-vous que cette option est possible ?

Quand je rencontre des immigrés ayant vécu une quarantaine d'années en France et à qui on a refusé l'octroi de la nationalité française, je me sens désolé de la situation. L'octroi de la nationalité ne sera pas automatique, mais on pourrait envisager de l'accorder à la demande de l'immigré. Il faudra laisser le choix à cette frange de la population de décider de quelle façon elle voudrait vivre et il faudra aussi faciliter les procédures administratives relatives à l'accès à ce droit.

On estime à 350 000 personnes les immigrés en situation difficile en France. Que représentent les Marocains dans cette communauté ?

Les Marocains représentent 25% de la communauté étrangère en France ayant franchi l'âge de 55 ans, soit plus de 75 000 individus. Ces immigrés ont accès aux droits sociaux, aux soins et au logement. J'estime que le seul axe à améliorer dans ce sens est la sensibilisation de cette frange de la population à ces droits.

En ces temps de crise, les immigrés sont souvent pointés du doigt. Que vous inspire ce constat ?

Notre objectif, à travers cette Mission, est de porter un regard bienveillant sur ces immigrés vis-à-vis desquels nous avons un devoir à remplir et qui consiste à leur garantir une vieillesse heureuse et à contribuer à leur épanouissement. Nous ne comptons pas lésiner sur les moyens pour atteindre cet objectif.

Votre mission prendra fin l'été prochain. Quelle forme prendront vos conclusions ? Doit-on s'attendre à un projet de loi ?

Je ne serais pas en mesure aujourd'hui de vous dire sous quelle forme se traduiront ces préconisations. Ce que je peux affirmer, en revanche, c'est que notre Mission préparera le terrain et formulera des propositions importantes qui seront soumises au Parlement en France. Cela pourrait aboutir à la création d'un comité interministériel. Je tiens à souligner aussi que notre Mission est menée parallèlement à une étude sur les étrangers vivant en France et qui a été commanditée par le ministère de l'Intérieur. ■

Entretien réalisé par
Yousra Amrani